

Subvention à l'Office de Tourisme, Syndicat d'Initiative pour le financement de la prestation des calèches en ville - Convention

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Pour assurer une animation durant l'été et répondre à la demande des touristes, un parcours de découverte de la ville en calèche a été mis en place par la Ville en 2002. La gestion du circuit a été confiée à l'Office de Tourisme en partenariat avec le Centre Européen de Ressources et de Recherche en Traction Animale (CERRTA). Vu l'intérêt manifesté lors de la première expérimentation, il est proposé de renouveler l'animation pour la saison touristique 2003 avec deux calèches circulant du 28 juin au 7 septembre 2003 inclus, les vendredis et samedis, plus trois dimanches choisis en fonction des animations d'été.

Afin de permettre à l'OTSI d'assurer cette prestation, la Ville lui accordera une subvention spécifique de 10 000 € sur les crédits de la ligne budgétaire 92.95.6574 CS 30200.

Un bilan détaillé de cette animation sera établi fin 2003 par l'Office du Tourisme.

Sur avis favorable unanime de la Commission Commerce-Artisanat-Tourisme, le Conseil Municipal est invité à statuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder cette subvention et autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Office de Tourisme/ Syndicat d'Initiative.

N'ont pas pris part au vote : M. MARIOT et Mme SCHIRRER.

Récépissé préfectoral du 17 juillet 2003.